

PROUDHON ET LA CONSTITUTION...

En 1848, le 4 novembre, l'Assemblée nationale vote la Constitution. Proudhon, qui représente les électeurs de la Seine, vote «contre». Nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre adressée le jour même au journal *Le Moniteur*, par laquelle il motive son vote et qui permet de faire de curieux rapprochements avec la situation politique actuelle:

Monsieur le Rédacteur,

L'Assemblée nationale vient de proclamer la Constitution aux cris prolongés de «Vive la République!».

J'ai pris part aux vœux de mes collègues pour la République, j'ai déposé dans l'urne un billet bleu contre la Constitution. Je n'eusse pas compris comment, dans une circonstance aussi solennelle et après quatre mois de discussion, je pouvais m'abstenir; je ne comprendrais pas, après mon vote, qu'il me fût permis de ne le point expliquer.

J'ai voté contre la Constitution non point par un vain esprit d'opposition ou d'agitation révolutionnaire, parce que la Constitution renferme des choses que je voudrais ôter ou que d'autres ne s'y trouvent pas que j'y voudrais mettre: si de pareilles raisons pouvaient prévaloir sur l'esprit d'un représentant, il n'y aurait jamais de vote sur aucune loi.

J'ai voté contre la Constitution parce que c'est une constitution.

Ce qui fait l'essence d'une constitution, je veux dire d'une constitution politique, il ne peut être question ici d'aucune autre, c'est la division de la souveraineté, autrement dit la séparation des pouvoirs en deux: législatif et exécutif; là est le principe et l'essence de toute constitution politique; hors de là, il n'y a pas de constitution dans le sens actuel du terme. Il n'y a qu'une autorité souveraine faisant des lois et les exécutant par ses comités et ses ministres. Nous ne sommes point accoutumés à une telle organisation de la souveraineté; dans mon opinion, le gouvernement républicain n'est pas autre chose. Je trouve donc qu'une constitution, dans une République, est chose parfaitement inutile; je pense que le provisoire que nous avons depuis huit mois pouvait très bien, avec un peu plus de régularité, un peu moins de respect pour les traditions monarchiques, être rendu définitif; je suis convaincu que la Constitution, dont le premier acte sera de créer cette présidence, avec ses prérogatives, ses ambitions, ses coupables espérances, sera plutôt un péril qu'une garantie pour la liberté!

Vous m'obligerez infiniment, etc..., etc...

Pierre-Joseph PROUDHON.
